



CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

*24 novembre 2017
Lancement de la concertation*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

« Nous devons donner la priorité à la solidarité et aider les plus modestes à réduire leur facture énergétique. C'est notre meilleur levier pour la transition énergétique. »

Nicolas Hulot

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

« Notre priorité est de protéger les plus fragiles face au froid. Il nous faut promouvoir une rénovation énergétique abordable pour tous. La rénovation est une opportunité pour la filière du bâtiment dans nos territoires et un moteur pour l'innovation. »

Jacques Mézard

Ministre de la Cohésion des territoires

Le projet de plan rénovation des bâtiments est un élément du Plan Climat dans lequel le Gouvernement s'était engagé à proposer un accompagnement à tous les Français aux revenus modestes, les locataires et les propriétaires en situation de précarité énergétique.

45 %

*PART DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE DANS
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE*

+ 10,4 %

*HAUSSE DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DANS LE
SECTEUR DU BÂTIMENT DEPUIS
1992*

27 %

*PART DU SECTEUR
RESIDENTIEL / TERTIAIRE
DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE*

7 millions

LOGEMENTS MAL ISOLÉS

3,8 millions

*MÉNAGES EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE*

14 %

*DES MÉNAGES ONT FROID
DANS LEUR LOGEMENT EN
HIVER*

Objectif : une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

Avec le plan rénovation énergétique des bâtiments, le Gouvernement veut faire de la rénovation énergétique une priorité nationale. Le Gouvernement souhaite :

- 1 - Accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et prioritairement lutter contre la précarité énergétique**
- 2 - Faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique**
- 3 - Créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher**
- 4 - Entraîner les territoires par la mobilisation des acteurs locaux**

Le plan propose **4 axes déclinés en 13 actions** et présente une feuille de route pour la rénovation énergétique avec pour ambition de faire baisser durablement notre consommation énergétique.

50 %
RÉDUCTION DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE FINALE À
L'HORIZON 2050 (PAR
RAPPORT A 2012)

15 %
RÉDUCTION DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS
À L'HORIZON 2023 (PAR
RAPPORT A 2012)

25 %
DU PARC IMMOBILIER DE
L'ÉTAT LE PLUS
CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE
RÉNOVÉ EN 5 ANS

La concertation

Le projet de plan va faire l'objet d'une concertation **pendant deux mois** pour écouter toutes les parties-prenantes :

- les fédérations professionnelles,
- les associations de consommateurs,
- les associations environnementales,
- les collectivités territoriales,
- les opérateurs publics,
- les services de l'État,
- Le grand public dans une consultation ouverte à tous.

Cette période de concertation va donc permettre :

- De **compléter et préciser le plan** ;
- De mobiliser les acteurs et de les **encourager à agir rapidement** ;
- De faire la **promotion du plan** pour en assurer l'appropriation par le plus grand nombre ;
- De faire **des territoires** les moteurs de la mise en œuvre du plan.

Cette large concertation aura vocation à mobiliser tous et toutes autour de la rénovation afin d'en faire un sujet que s'approprient les citoyens et les acteurs de la rénovation.

Les moyens

	Par an	Sur le quinquennat	Source
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)	1 milliard	5 milliards	Grand Plan d'investissement
Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat	240 millions	1,2 milliard	Grand Plan d'investissement
Collectivités	600 millions de prêts	3 milliards (dont 2,5 milliards de prêts)	Grand Plan d'investissement
Bailleurs sociaux	600 millions de prêts	3 milliards de prêts	Livret A et Livret Développement Durable
Bâtiment Etat	360 millions	1,8 milliard	Grand Plan d'investissement
Total	2,8 milliards	14 milliards	

+ Sur le quinquennat, les **certificats d'économies d'énergie permettront en outre d'accompagner les ménages à hauteur de 6 milliards d'euros** environ.

Plan rénovation : le calendrier

6 JUILLET

Nicolas Hulot présente le **Plan Climat** et fixe comme objectif la neutralité carbone de la France en 2050 et l'éradication de la précarité énergétique d'ici 10 ans.

20 SEPTEMBRE

Jacques Mézard et Julien Denormandie détaillent la **Stratégie logement** du Gouvernement. Elle prévoit de renforcer la rénovation énergétique et fixe à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) le cap des 75 000 logements rénovés par an au bénéfice des ménages modestes sur le quinquennat.

24 NOVEMBRE

Lancement de la **concertation** sur le Plan rénovation énergétique des bâtiments.

DU 24 NOVEMBRE À FIN JANVIER 2018

Consultation et de mobilisation à 3 niveaux

- **Au niveau national :**
 - o des ateliers de concertation permettront à l'ensemble des acteurs d'enrichir le plan et d'affiner des axes clés du plan comme la lisibilité des mesures de soutien à la rénovation, le rôle des collectivités territoriales, l'amélioration de l'écoprêt à taux zéro, le déploiement de standards de rénovation de façon cohérente et coordonnée, le renforcement des compétences des professionnels et de leur reconnaissance, ou encore le développement des financements innovants pour rénover le parc tertiaire.
- **Au niveau local**, l'État associera les parties prenantes concernées pour recueillir les avis sur le plan.
- **Les instances de concertation formelles seront consultées pour rendre un avis consultatif :**
 - o Le Conseil national de la transition écologique ;
 - o Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique.
- **La concertation devra aussi concerner le grand public :**
 - o Un site internet sera mis en place pour recevoir les contributions et les remarques de tous les Français sur le plan rénovation <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr> ;
 - o Ce site permettra aux citoyens et aux parties prenantes de proposer ou de faire connaître les actions et leur mobilisation en faveur de la rénovation énergétique.

4 AXES

pour atteindre la sobriété énergétique

La rénovation énergétique est une politique du quotidien, diffuse, qui demande une mobilisation de nombreux outils pour améliorer notre consommation énergétique. Les bénéfices sont rapides : meilleur confort de vie, baisse des factures... Mais il faut multiplier les actions de manière cohérente et transversale pour un bénéfice maximal.

AXE 1 : Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés

Les objectifs d'efficacité énergétique ne seront atteints qu'avec la mobilisation de tous les Français. Depuis des années les objectifs et les plans se sont accumulés mais ils sont rarement atteints. Faisaient notamment défaut jusqu'à présent la mobilisation de tous et la prise de conscience de l'importance de la politique de rénovation énergétique. Pourtant elle peut changer significativement la vie des citoyens. Les volontés existent, elles sont nombreuses. Il faut maintenant les fédérer dans un mouvement global vers une trajectoire ambitieuse pour le climat et la solidarité, en associant toutes les parties prenantes et notamment les collectivités locales qui sont déjà très actives.

Action prioritaire

→ Une « marque unique » de la rénovation énergétique, commune à l'ensemble des acteurs va être créée. En réunissant toutes les initiatives sous une même bannière, en permettant d'associer l'État, les collectivités locales, les professionnels et des associations, elle facilitera l'accès à l'information et au conseil afin de choisir les meilleures solutions, et les plus simples.

28 %
des Français ont réalisé des
travaux de rénovation
énergétique en 2016
(Sondage OpinionWay)

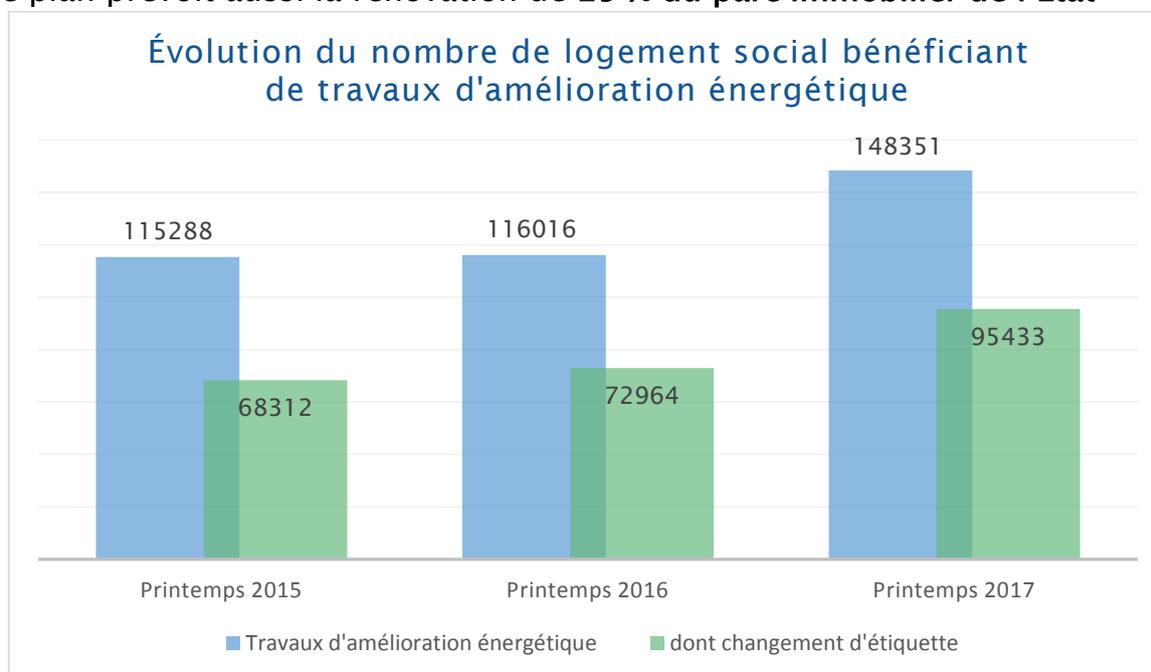
288 000
Rénovations énergétiques
performantes réalisées
dans le secteur privé en
2015

→ Le plan qui résultera de la concertation sera piloté par l'État, ainsi que les travaux, avec l'aide de deux animateurs qui veilleront à l'association et à la mobilisation de toutes les parties-prenantes et au bon déroulement des discussions.

La politique de rénovation n'est pas seulement une politique énergétique, c'est aussi une politique sociale. Il faut donc, prioritairement, s'attacher à rénover les logements des ménages aux revenus les plus modestes, notamment ceux qui habitent dans des passoires thermiques. De plus, certains cas compliqués, comme les copropriétés dégradées, demandent un soutien plus fort de l'Etat.

→ Le plan rénovation prévoit la rénovation de **500 000 logements** par an :

- **150 000 logements** correspondants à des **passoires thermiques pour des ménages en situation de précarité énergétique** grâce aux aides de l'État (CITE, ECO-PTZ rénové), meilleur accompagnement – guichet unique), dont au moins 75 000 financés par l'ANAH
- **100 000 logements sociaux financés par les bailleurs sociaux** (actuellement on dénombre 600 000 passoires thermiques dont 500 000 seront rénovées d'ici la fin du quinquennat)
- **250 000 par les particuliers** aidés par le CITE et les certificats d'économie d'énergie
- Le plan prévoit aussi la rénovation de **25 % du parc immobilier de l'Etat**



→ L'Etat améliorera la connaissance des bâtiments en créant un observatoire national pour favoriser la remontée des informations et mieux suivre les progrès réalisés.

AXE 2 : Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers

Les aides à la rénovation énergétique sont multiples, complexes et souvent méconnues du grand public et parfois même des professionnels. L'accès à l'information fiable n'est pas assez simple. Cette complexité représente un obstacle important à la mise en œuvre des travaux de rénovation, d'autant que ceux-ci sont souvent perçus comme longs et onéreux. Beaucoup croient qu'en matière de rénovation c'est « tout ou rien », ce qui limite les initiatives des citoyens.

Action prioritaire

→ Le plan rénovation prévoit **une réforme globale des aides à la rénovation qui va commencer à être mise en œuvre dans le budget 2018** :

- **la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime** d'un montant forfaitaire par type d'équipement prenant en compte l'efficacité énergétique et les bénéfices pour la transition énergétique des actions réalisées sera effective en 2019 ;
- la prime sera bonifiée pour les ménages aux revenus modestes afin de réduire le reste à charge pour ces ménages ;
- les critères d'éligibilité des équipements seront mieux alignés avec ceux des certificats d'économie d'énergie ;
- l'audit énergétique sera éligible aux aides de l'Etat.

Pour améliorer le financement de la partie des travaux de rénovation énergétique non éligibles aux dispositifs d'accompagnement de l'État et notamment créer une offre de prêt permettant aux ménages avec un revenu plus faible d'avoir accès au crédit, **les modalités de l'écoprêt à taux zéro seront revues.**

→ Une mission sera lancée pour étudier les pistes proposées par l'article 14 de la loi de transition énergétique consistant à définir de nouvelles incitations réglementaires ou fiscales à la rénovation thermique.

→ Les Français doivent pouvoir se fier à leur **diagnostic de performance énergétique (DPE)**. Sans indicateur fiable, il n'est pas possible de prendre les bonnes décisions de travaux, pour les particuliers, et d'atteindre les objectifs fixés par la loi, pour l'Etat. Le DPE sera donc renouvelé d'ici à la fin de l'année 2018, notamment afin de le fiabiliser et des audits énergétiques pour les logements les moins performants énergétiquement y seront joints.

10 000 €

Dépense moyenne par ménage
en matière de travaux
énergétiques

17 %

Réduction moyenne de la
facture des travaux grâce
aux aides à la rénovation

Sur le territoire, de nombreux dispositifs aux missions différentes coexistent : les particuliers sont parfois perdus devant la multiplicité des contacts ou au contraire, ils ne parviennent pas à trouver le bon interlocuteur. Il faut simplifier et créer la juste complémentarité avec le marché privé d'accompagnement des ménages.

Régions de France et le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique ont missionné Michel Piron, député du Maine-et-Loire, et Benoît Fauchoux, vice-président de la région Centre-Val de Loire, délégué à la transition énergétique et à l'environnement, pour proposer le contour du futur **service public de la performance énergétique de l'habitat**.

56 %

des Français estiment que les
démarches pour bénéficier des
aides sont trop complexes

Action prioritaire

→ D'ici l'été 2018, le Gouvernement précisera le **cahier des charges de déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat**. Il offrira partout sur le territoire un **guichet unique** pour tous les Français.

PASS'Réno Habitat 93

Pour accompagner les démarches de rénovation énergétique, la Seine-Saint-Denis a développé un guichet unique, Pass'Réno Habitat 93. Il s'agit d'une plateforme locale portée par les agences locales de l'énergie et du climat du département, soutenues par l'État via l'Ademe, la région Île-de-France, le département 93 et les collectivités locales.

En agissant comme tiers de confiance, Pass'Réno Habitat 93 accompagne les projets de travaux de particuliers, assure un conseil neutre et indépendant sur les investissements intelligents (isolation, système de chauffage, énergies renouvelables...), sur les aides financières mobilisables et met en relation les professionnels confirmés présents sur le territoire avec les particuliers et répond ainsi aux exigences afin passer de l'idée au chantier.

Action prioritaire

→ **Mettre en place une approche industrielle de rénovation des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique.**

Pour atteindre les objectifs de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter massivement le nombre de rénovations réalisées chaque année.

Passer du statut de passoire thermique, classée F ou G, à un bâtiment basse consommation ou à énergie positive va se faire en plusieurs étapes. La politique en faveur de la rénovation passe aussi par quelques actions simples et très rapides à mettre en œuvre, qui sont la première étape d'une rénovation plus ambitieuse. **Les citoyens doivent pouvoir vérifier rapidement les bénéfices de leurs travaux en engageant par exemple l'isolation des combles, la modification des modes de chauffage, l'achat d'appareils programmables, le changement des interrupteurs...**

Le plan vise à **développer des programmes massifiés, avec des rénovations simples qui permettent de sortir du statut de passoire thermique.** Ces rénovations, faciles à reproduire, pourront faire l'objet d'opérations territoriales, programmées, sur un grand nombre de bâtiments du même type, en mobilisant des acteurs privés.

Ces opérations, en générant des effets d'échelle, aussi bien dans l'achat du matériel que pour les financements des travaux ou la mobilisation des certificats d'économies d'énergie, permettront de faire **baissier les coûts des travaux** et donc d'avoir un maximum de ménages bénéficiaires, même ceux aux revenus modestes.

Le cas Energiesprong

EnergieSprong est une approche innovante de massification de la rénovation énergétique à un niveau zéro énergie. Née aux Pays-Bas il y a 5 ans, elle a pour objectif de réaliser la rénovation énergétique de logements sociaux à moindre coût et en moins d'une semaine.

La démarche repose sur un cahier des charges exigeant : rénovation à un niveau énergie zéro ; travaux en site occupé en une semaine ; attention forte portée à la satisfaction des occupants (confort...) tout en réduisant les coûts.



AXE 3 : Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires

Représentant 37 % du parc national de bâtiment à usage tertiaire, le parc tertiaire public représente un enjeu majeur pour la rénovation énergétique. Dans le cadre du Grand Plan d'investissement, le Gouvernement souhaite redoubler d'effort afin d'accélérer les économies d'énergie et encourager le déploiement de solutions innovantes.

Action prioritaire

→ Le plan vise à rénover en 5 ans 25 % du parc immobilier de l'État. 1 milliard d'euros de travaux de rénovation de plus que la trajectoire normale seront engagés pour un montant total de 1,8 milliard.

La Caisse des dépôts mobilisera **3 milliards d'euros de prêts et fonds propres** pour rénover les bâtiments des collectivités territoriales : écoles, mairies, locaux sportifs, etc. Afin d'agir à grande échelle, seront déployées des nouvelles méthodes de financement des **contrats de performance énergétique permettant de confier la rénovation à des entreprises engagées sur un niveau d'ambition d'économie d'énergie, entreprises qui se rémunéreront en grande partie sur les économies d'énergie.**

Ces crédits permettront aussi de financer des **prêts bonifiés pour les collectivités** de petite taille qui ne peuvent pas faire appel à ces nouvelles méthodes de financement,

Les bâtiments scolaires représentant le principal poste de consommation du secteur tertiaire public, ils seront ciblés prioritairement.

→ Pour le secteur tertiaire, dans son ensemble l'objectif de réduction de consommation de 40 % en 2030 et de 60 % en 2050 par rapport à 2010 est réaffirmé.

380 millions m²

Parc tertiaire public

37%

Part du parc public dans le parc tertiaire national

8,325 millions de tonnes équivalent pétrole

Consommation du parc tertiaire public

4,8 milliards

d'euros du Grand Plan d'investissement pour rénover le parc public tertiaire

La rénovation des lycées en Alsace

Afin d'accélérer la rénovation énergétique de ses lycées, la région Alsace a passé un contrat de performance énergétique avec un acteur privé. Le partenaire s'est engagé pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2010 pour rénover les 14 lycées de la région en garantissant une baisse minimale de 30 % de la consommation d'énergie primaire. Le titulaire réalise les travaux (21 mois), les finance et exploite les lycées (pendant 18 à 19 ans). Il a ainsi financé 30 millions d'euros d'investissements (soit 1 à 4 millions par lycée) : isolation du bâti, chaufferies biomasse, 5 000 m² de panneaux photovoltaïques, connexion à un réseau de chaleur, etc. Il est remboursé en partie par les économies d'énergie et en partie par la région (3,5 M€ par an). La consommation globale est passée de 180 à 120 Kwh/m²/an. La performance garantie a effectivement été atteinte, voire dépassée (de 1,9 % en 2013).

Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation

→ Le dispositif permettant aux entreprises d'être reconnues garantes de l'environnement (RGE) va être amélioré tout en limitant son coût. **La formation des professionnels du bâtiment sera renforcée** et la qualité des travaux, gage de confiance des particuliers, sera mieux contrôlée.

→ L'Etat soutiendra les innovations et encouragera leur diffusion à un maximum d'acteurs par le biais d'appels à projets ou d'engagements volontaires.

